

**Société des Carabiniers
de Lausanne**



Plan de tir 2018

La Société des Carabiniers de Lausanne se présente !

Fondée en 1825, la Société des Carabiniers de Lausanne (SCL) fait partie des grandes sociétés de tir du canton de Vaud et du pays. Lorsqu'ils ne s'entraînent pas au centre de tir sportif de Vernand / Lausanne, ses membres fréquentent les concours de tir de la région lémanique et s'aventurent également au-delà de la Sarine en quête de succès et de trophées.

La SCL compte dans ses rangs des adeptes de six disciplines de tir: armes longues à 50 et 300 mètres, armes de poing à 25 et 50 mètres et armes à air comprimé à 10 mètres (pistolet et fusil).

La Direction (c'est ainsi que s'appelle le comité) veille à la bonne marche des affaires, dans le respect des statuts révisés en 1996.

L'année débute par l'Assemblée générale qui a lieu au début mars. Elle se termine lors du banquet annuel de fin novembre. C'est à ce moment que les tireurs les mieux classés reçoivent la récompense de leurs efforts sous forme de prix et de challenges.

Durant la saison, les tireuses et les tireurs participent, individuellement, en groupes ou en section, à de nombreuses compétitions.

Citons par exemple les concours régionaux, les tirs cantonaux et fédéraux, les championnats vaudois et suisses, les exercices fédéraux, les tirs commémoratifs tels que Neuenegg, Escalade et Rütli. Les responsables de discipline récoltent les inscriptions afin de former des groupes et de convoquer les participants.

Un concours interne, dont le programme et les dates sont publiés chaque année dans le **Plan de tir**, remis à tous les membres de la société, permet aux tireuses et aux tireurs de se mesurer pour le titre de Roi/Reine du tir avec des classements séparés pour chacune des disciplines.

En plus de leur engagement purement sportif, plusieurs membres de la Société se dévouent au sein d'organisations vaudoises et suisses pour le bien de la grande communauté du sport de tir.

Notre Société compte à l'heure actuelle environ 250 membres dont une bonne moitié sont très actifs et se retrouvent régulièrement dans notre stand ou à l'extérieur lors de compétitions.

Pour informer ses membres, la Société fait paraître trois fois par année un **journal** intitulé "Le Carabinier de Lausanne".

Vos demandes d'adhésion ou de renseignements seront accueillies avec grand plaisir à l'adresse suivante

Société des Carabiniers de Lausanne
case postale 1339 – 1001 Lausanne
site internet: www.carabiniers-lausanne.ch

Vous nous trouverez aussi au centre de tir sportif de Vernand lors des exercices de la Société. Nous tenons à votre disposition des formulaires de demande d'adhésion.

Présidente d'honneur	Marie-Hélène Miauton, ch. de Lalex 3, 1091 Grandvaux	Mob. 079 637 90 21	mh.miauton@bluewin.ch
Direction			
Présidente	Hedwig Gautschi, rue des Terreaux 11, 1350 Orbe	Fixe 024 441 29 48 Mob. 078 789 45 59	gautschihedwig@sunrise.ch
Vice-président et directeur des tirs pistolet	François Barrat, rte de Lausanne 4, 1053 Cugy	Fixe 021 731 21 07 Mob. 079 290 22 16	barrat53@bluewin.ch
Vice-président et directeur des tirs fusil	Gilbert Friedli, Fau-Blanc 26, 1009 Pully	Fixe 021 729 38 63 Mob. 076 372 89 17	cgfriedli@gmail.com
Trésorière	Marinette Coupy, avenue de Montoie 29, 1007 Lausanne	Fixe 021 601 56 51 Mob. 079 270 15 11	marinette.coupy@bluewin.ch
Secrétaire	En attente		
Exercices fédéraux	Sven Hofer, route de Buchilles 40, 2017 Boudry	Fixe 021 647 88 24 Mob. 079 476 19 46	svenhofer@gmail.com
Tirs PAC	Michael Witschi, Ancien Four 14, 1815 Clarens	Mob. 079 471 47 69	michaelwitschi@swissmail.org
Fonction à définir	Alexandre Medawar, avenue d'Echallens 115, 1004 Lausanne	Mob. 076 443 54 11	alex@retisweb.com
Rédacteur Journal	Gilbert Friedli, Fau-Blanc 26, 1009 Pully	Fixe 021 729 38 63 Mob. 076 372 89 17	cgfriedli@gmail.com
Adjoints à la Direction			
Pistolet 25 m	Roman Briand, chemin de Pallettes 2, 1020 Renens	Fixe 021 635 44 90 Mob. 076 451 43 74	roman.briand@gmail.com
Pistolet 50 m	Christoph Gabriel, avenue du 24 Janvier 22, 1020 Renens	Mob. 076 523 56 37	ch_gabriel@hotmail.com
Formation pistolet et PAC	Yves Logean, route du Crochet 11, 1035 Bournens	Fixe 021 731 53 80 Mob. 079 567 15 73	yves.logean@bluewin.ch
Préparateur technique PAC	Eric Paccaud, avenue du 1 ^{er} Mai 11, 1020 Renens	Fixe 021 635 84 02	epaccaud@bluewin.ch
Formation fusil	Hans Simonet, Wilerweg 31, 3280 Morat	Mob. 079 348 75 55	hans.simonet@bluewin.ch
Moniteurs et entraîneurs			
Moniteurs exercices fédéraux (pistolet et fusil)	F. Barrat, R. Briand, B. Dishpalli, A. Fréry, G. Friedli, Ch. Gabriel, M. Gamper, C. Gavin, H. Gautschi, C. Grisoni, M. Guerrero, P.-A. Haas, S. Hofer, G. Macrina, A. Meyer, J.-B. Morier, P. Perriraz, G. Robert, J. Schmidt, H. Simonet, A. Simik, A. Tissot, F. Verdan		
Entraîneurs tir sportif	F. Barrat, Y. Logean, V. Mounir, M. Schneider, H. Simonet		
Autres adresses			
Responsable du stand	Vincent Fleury, Derrière-le-Château 5, 1033 Cheseaux	Stand 021 315 49 71 Mob. 079 502 99 82	ctsv@lausanne.ch ou vincent.fleury@lausanne.ch
Restaurant du Stand de Vernand	Ismet Bajrami, rte de la Blécherette 2, 1032 Romanel	021 648 11 83	easyresto@bluewin.ch ou site@stand-de-vernand.ch

site internet SCL www.carabiniers-lausanne.ch

site internet USTL www.ustl.ch

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Adresse de la Société, numéro de compte postal, site internet

Carabiniers de Lausanne, case postale 1339, 1001 Lausanne
Numéro de compte postal: 10-4262-8 / iban CH55 0900 0000 1000 4262 8
Site internet: www.carabiniers-lausanne.ch

Admissions

Toute personne désirant devenir membre de la Société doit présenter sa demande par écrit au moyen du formulaire de demande d'admission qui peut être obtenu auprès des membres de la Direction ou sur le site Internet. La Direction statue sur les demandes d'admission et communique sa décision aux candidats. L'admission n'est définitivement validée qu'après le paiement de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle.

Finance d'entrée :	membres actifs	Fr. 50.--	juniors Fr. 25.--
Cotisation annuelle:	membres actifs	Fr. 80.--	juniors exonérés
	membres honoraires	Fr. 25.--	
	licence FST	selon tarif FST / SVC	

Lors des versements, ne pas oublier de préciser l'affectation du versement: par ex. finance d'entrée, cotisation annuelle, cotisation de soutien, licence, abonnement, don, etc.

En cas de démission en cours de saison (après l'Assemblée générale de l'année en cours), la cotisation annuelle doit être acquittée (art. 9, al. 2, des statuts).

Les cotisations impayées jusqu'au 30 juin font l'objet d'un rappel, puis d'une sommation.

Licences

La Société commande les licences auprès de la FST (entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier) pour les tireurs qui participent aux concours nécessitant une licence. En dehors de cette période, chaque mutation correspond à une nouvelle licence et est facturée par la FST avec un supplément de Fr. 12.--. Tous les licenciés (actif A ou actif B) doivent être membres de notre Société. La FST envoie les licences aux sociétés en principe en mars ou avril.

Le prix de la licence (y compris les éventuels suppléments) est facturé aux tireuses et tireurs.

La licence n'est pas nécessaire pour prendre part aux exercices fédéraux, tirs internes et tirs d'amitié. En cas de doute, prière de s'adresser aux membres de la Direction.

Catégories de membres

Actif A	Membre ayant la Société des Carabiniers de Lausanne comme société de base.	
Actif B	Membre de la Société des Carabiniers de Lausanne, mais ayant une autre société comme société de base.	
Elite et Senior	21 - 59 ans	E de 21 à 45 ans puis S de 46 à 59 ans
Adolescent et Junior	10 - 20 ans	nouvelles catégories voir RTsp 2016.
Vétéran	V de 60 à 69 ans	
Senior-vétéran	SV à partir de 70 ans	

Les membres de notre Société participant aux exercices fédéraux sont assurés auprès de l'assurance militaire. Lors des entraînements et de la participation aux concours, ils sont assurés à titre subsidiaire auprès de l'USS Assurances pour les cas de responsabilité civile, d'accidents et de dommages matériels.

TIR AU FUSIL à 300 m

Le centre de tir sportif de Vernand ouvre le jeudi 1er mars et ferme le samedi 27 octobre.
Fermeture du 29 juillet au 20 août pour cause de vacances.

Heures d'ouverture du CTS Vernand

mars	avril à septembre	octobre
jeudi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (+)	mardi et mercr. 15 à 18.30 (++) jeudi 15 à 19.30 h. toutes dist. vendredi 15 à 18.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (+)	mardi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (+)

(+) samedi après-midi fermé si aucune réservation

(++) mercredi 18.30 -19.45 uniquement cal. 22 LR

Notre Société réserve des cibles pour les tirs internes et concours spéciaux. En outre, deux cibles sont réservées **en principe chaque jeudi après-midi** pour l'entraînement. Prière de consulter le tableau des réservations sur le site www.ustl.ch/réservations de cibles.

Possibilité de s'entraîner le **lundi de 17.00 à 20.00 h. à Bavois** (sauf avis contraire).

Dates des tirs internes

mars	samedi	24	9-12 / 14-17 h.	tir interne
avril	samedi	28	9-12 / 14-17 h.	tir interne
mai	samedi	26	14-17 h.	tir interne
juin	samedi	23	9-12 / 14-17 h.	tir interne
juillet	samedi	28	9-12 / 14-17 h.	tir interne
sept.	samedi	15	9-12 / 14-17 h.	dernier tir interne (tir du Jeûne)

Nos membres sont instamment priés d'effectuer leur tir militaire durant les journées de tirs internes de mai à juillet.

Dates du Tir fédéral en campagne (organisation AdT et SVO)

juin	jeudi	7	14.00-19.30 h.	tir fédéral en campagne
juin	vendredi	8	14.00-18.30 h.	tir fédéral en campagne
juin	samedi	9	8-12 / 14-16 h.	tir fédéral en campagne

Dates des tirs militaires organisés par notre Société

mai	samedi	26	08.00-12.00 h.	tirs militaires
juin	jeudi	21	15.00-19.30 h.	tirs militaires
juillet	jeudi	12	15.00-19.30 h.	tirs militaires

Dates des concours organisés par notre Société

mars	vendredi	9	14.00-17.30 h.	tir d'ouverture
mars	samedi	10	9-12 / 14-16 h.	tir d'ouverture
avril	jeudis 5 et 12		15.00-19.30 h.	tirs du 14 Avril et Général Guisan
avril	vendredi	13	15.00-18.30 h.	tirs du 14 Avril et Général Guisan
avril	samedi	14	9-12 / 14-17 h.	tirs du 14 Avril et Général Guisan
octobre	vendredi	19	14.00-17.30 h.	tir de clôture
octobre	vendredi	26	14.00-17.30 h.	tir de clôture
octobre	samedi	27	09.00-12.00 h.	tir de clôture

TIR CARABINE à 50 m

Le tir à la carabine à 50 m se pratique durant les heures d'ouverture du stand de Vernand.
Pour les concours, prière de se renseigner auprès des responsables.

Tirs internes à 300 m

Programme du concours interne (roi du tir)

1. Le programme des tirs internes est résumé à la page suivante. Le classement se fait à l'addition des passes obligatoires.
2. Les livrets de tir et les rachats doivent être achetés **lors des journées de tirs internes annoncés dans le plan de tir.**
3. Le livret ne contient que les passes obligatoires. Les autres passes sont à acheter séparément.
4. Les tireurs peuvent conserver les livrets de tir durant toute la saison. Ils doivent les rendre au / à la responsable avec toutes les passes achetées au plus tard lors de la dernière journée de tirs internes afin de permettre d'établir le classement.
5. Les passes du livret doivent en principe être tirées à Vernand lors des journées consacrées aux tirs internes. Elles peuvent aussi être tirées lors d'une séance d'entraînement à Vernand ou à Bavois, **à condition que deux membres de la Société au moins soient présents.**
6. Chaque passe doit obligatoirement être sur une carte de tir achetée auprès du / de la responsable.
7. Une seule passe est autorisée par carte de tir. S'il y a plusieurs passes sur une carte, seul le moins bon résultat sera compté pour le classement.
8. Pour qu'un résultat de maîtrise soit valable, il faut en principe que toutes les passes aient été tirées le même jour.
9. Les maîtrises peuvent aussi être tirées lors d'un concours officiel organisé par la SVC, la SVM ou un autre organisme reconnu. Pour être prise en compte pour le classement interne, la feuille de tir originale doit être remise au / à la responsable.
10. Lors des journées de tirs internes fixées par la Direction, les tireurs utilisent les codes-barres fournis par la Société, car la location des cibles est comprise dans le prix des passes du livret. Par contre, la munition est à la charge des tireurs.
11. En dehors de ces journées, les tireurs utilisent à Vernand les cibles à paiement. A Bavois, le / la responsable note les coups tirés par chaque tireur.
12. A la fin de la saison, la Société facture aux tireurs les coups tirés à Bavois. Toutefois, il est tenu compte des coups tirés pour les passes du livret en dehors des journées officielles, afin qu'il n'y ait pas de double imposition.
13. Il est possible d'acheter de la munition lors des journées de tirs internes à Vernand et des entraînements à Bavois. En dehors de ces dates, prière de s'adresser au / à la responsable des tirs internes ou au président.
14. Les challenges en compétition et les prix sont attribués selon les dispositions du règlement de tir lors du banquet de palmarès.

Résumé du plan de tir à 300 m								
Prix du livret = Fr. 100.-- avec 1 passe Maîtrise				Passes	Prix	Rachats	Points	Répart.
		Cible	Coups	en livret	par passe	autorisés	class.	ultér.
Passes obligatoires	Art	A100	5	2	8.--	1	20%	oui
	Militaire	A100	4	2	8.--	1	20%	oui
	Pontaise	A100	10	2	12.--	1	10%	oui
	Section (5+3)	A10	5+3	2	8.--	1	100%	oui
	Tir militaire	A5/B4	20	0	0.--	0	10%	non
	Tir en campagne	B4	18	0	0.--	0	10%	non
	Maîtrise ISSF 2 pos.	A10	30+30	(1) *	20.--	(2) *	50%	non
	Maîtrise ISSF couché	A10	6x10	(1) *	20.--	(2) *	50%	non
	Maîtrise AO 2 pos.	A10	30+30	(1) *	20.--	(2) *	50%	non
	Maîtrise AO couché	A10	6x10	(1) *	20.--	(2) *	50%	non
* Une seule maîtrise prise en compte (à choisir préalablement)								
				Passes	Prix	Rachats	Points	Répart.
		Cible	Coups	en livret	par passe	autorisés	class.	ultér.
Passes spéciales	Exercice	A10	20	1	8.--	illimité	-	non
	CSG pour cat. A CSG pour cat. D	A10	20 15	0	8.-- 8.--	illimité	-	non
	Lausanne	A100	20	0	20.--	illimité	-	oui
	Vétérans	A100	5	0	8.--	illimité	-	oui
	Campagne	B4	18	0	spécial	illimité	-	non
	Ch. suisse sections	A10	10	0	spécial	0	-	non
	Concours individuel	A10	20/15	0	spécial	1	-	non

Facteurs de conversion de maîtrise couchée en maîtrise à 2 positions	
AL et FS	0.954
Mq, F ass 90 et F ass 57/03	0.942
F ass 57/02	0.949

TIR AU PISTOLET à 25 et 50 m

Le centre de tir sportif de Vernand ouvre le jeudi 1er mars et ferme le samedi 27 octobre.
Fermeture du 29 juillet au 20 août pour cause de vacances.

Heures d'ouverture du CTS Vernand

mars	avril à septembre	octobre
jeudi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (+)	mardi et mercr. 15 à 18.30 (++) jeudi 15 à 19.30 h. toutes dist. vendredi 15 à 18.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (+)	mardi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 /14 à 17 h. (+)

(+) samedi après-midi fermé si aucune réservation
(++) mercredi 18.30 -19.45 uniquement cal. 22 LR

Utilisation des stands 25 et 50 m à Vernand

Notre Société réserve des cibles et des portiques pour les tirs internes et concours spéciaux. En outre, un portique à 25 m est réservé en principe **chaque mercredi et jeudi après-midi** pour l'entraînement. Prière de consulter le tableau des réservations sur le site www.ustl.ch.

Tous les tireurs pratiquant le tir au pistolet à 25 et 50 m **doivent s'acquitter d'un montant forfaitaire de Fr. 75.--** donnant droit à un badge permettant d'accéder aux installations durant toute la saison. Les bulletins de versement s'obtiennent auprès de la Direction.

Pour les entraînements effectués à Vernand en dehors des heures réservées, les tireurs s'adressent au chef de stand qui attribue les cibles disponibles. Des cibles peuvent être réservées à l'avance en téléphonant au chef de stand au moins un jour avant la date prévue.

Dates des tirs internes

mars	samedi	24	9-12 / 14-17 h.	tir interne
avril	samedi	28	9-12 / 14-17 h.	tir interne
mai	samedi	26	14-17 h.	tir interne
juin	samedi	23	9-12 / 14-17 h.	tir interne
juillet	samedi	28	9-12 / 14-17 h.	tir interne
sept.	samedi	15	9-12 / 14-17 h.	dernier tir interne (tir du Jeûne)

Nos membres sont instamment priés d'effectuer leur tir militaire durant les journées de tirs internes de mai à juillet.

Dates du Tir fédéral en campagne (organisation AdT et SVO)

juin	jeudi	7	14.00-19.30 h.	tir fédéral en campagne
juin	vendredi	8	14.00-18.30 h.	tir fédéral en campagne
juin	samedi	9	8-12 / 14-16 h.	tir fédéral en campagne

Dates des tirs militaires organisés par notre Société

mai	samedi	26	08.00-12.00 h.	tirs militaires
juillet	jeudi	12	15.00-19.30 h.	tirs militaires

Dates des concours organisés par notre Société

mars	vendredi	9	14.00-17.30 h.	tir d'ouverture
mars	samedi	10	9-12 / 14-16 h.	tir d'ouverture

TIR AU PISTOLET A 10 m

Le tir au pistolet à 10 m se pratique au stand de Prilly. Pour les heures d'ouverture, prière de consulter le site www.carabiniers-lausanne.ch ou de se renseigner auprès du responsable.

Tirs internes à 25 m

Le programme du concours interne est inchangé en 2018.

1. Exclusivement à la distance de 25 m, le concours peut être tiré sur une seule journée ou en plusieurs fois durant les journées consacrées aux tirs internes. Des passes du livret peuvent également être tirées lors d'une séance d'entraînement à condition qu'au moins deux membres de la Société soient présents.
2. Les tireuses et tireurs achètent le livret **lors des journées annoncées dans le plan de tir**. Ils peuvent le conserver durant toute la saison. Ils doivent le rendre au directeur de tir pistolet au plus tard lors de la dernière journée de tirs internes, afin de permettre d'établir le classement.
3. **Le coût du livret s'élève à Fr. 60.--** . Il comprend toutes les passes obligatoires, sans possibilité de rachats.
4. Pour être valable, chaque passe doit être tirée en présence d'un 2^e tireur qui commande le feu et note les résultats. En outre, ce dernier appose la date et sa signature (lisible) après chaque passe tirée.
5. Pour qu'un résultat de maîtrise soit valable, il faut en principe que toutes les passes aient été tirées le même jour.
6. La munition est à la charge des tireurs. L'utilisation des cibles pour les passes et les exercices est couverte par l'achat du badge à Fr. 75.--.
7. Le programme comprend les passes suivantes :
 - a. **Standard** cible Précision PP10/50 cm, 2 séries de 5 coups chacune en 150 sec.
 - b. **Vitesse** cible Vitesse (5-10), 2 séries de 5 coups en 5 fois 3 sec. avec des intervalles de 7 sec.
 - c. **Série** cible Vitesse (5-10), 2 séries de 5 coups en 30 sec. avec intervalle entre les deux séries.
 - d. **Société** cible Vitesse (5-10), 3 séries en 50, 40 et 30 sec.
 - e. **Maîtrise** 1^{ère} partie précision sur cible PP10/50 cm, 30 coups en 6 séries de 5 coups en 5 min. avec commandement.

2^e partie vitesse sur cible Vitesse (5-10), en 6 séries de 5 coups en 5 fois 3 sec. avec des intervalles de 7 sec.

Les passes de la maîtrise doivent en principe être tirées le même jour.
 - f. **Exercices fédéraux** à 25 m au PO : tir fédéral en campagne (TFC) et tir militaire (TM)
8. Le classement se détermine sur la base du total des 5 résultats (maîtrise 50%) auxquels on ajoute 10% des résultats du TFC et du TM de l'année.
9. **Pour les tireurs utilisant le PO, les résultats sont majorés de 3% pour les passes (sauf TFC et TM) et la maîtrise.**
10. Si le TFC et le TM sont tirés ailleurs qu'à Vernand, le tireur doit fournir une copie des résultats.
11. Si toutes les passes sont tirées et qu'au moins trois des résultats obtenus sont suffisants pour l'obtention de la distinction, le tireur recevra la distinction annuelle de la société ou à sa demande une carte-couronne à Fr. 25.--. Les limites de distinction sont celles fixées par la FST.
12. Les challenges en compétition et les prix sont attribués selon les dispositions du règlement de tir lors du banquet de palmarès.

Tirs internes au PAC à 10 m

Compétition pour adultes

Le concours du Roi du tir comprend des passes à tirer selon les modalités fixées par le responsable de tir PAC. L'organisation et le classement sont assurés par ce dernier.

Le concours est ouvert aux membres de la section PAC des Carabiniers de Lausanne.

Le tireur classé au premier rang reçoit pour une année le challenge Alain Perret gravé à son nom.

Les entraînements se déroulent en général le mardi en début de soirée au stand de Prilly. Prière de consulter le tableau des réservations.

Compétition pour juniors

Le concours du Roi du tir Junior comprend des passes à tirer selon les modalités fixées par le responsable de l'Ecole de tir Pistolet. L'organisation et le classement sont assurés par ce dernier.

Le concours est ouvert aux membres de la section Juniors PAC des Carabiniers de Lausanne.

Le junior classé au premier rang reçoit pour une année le challenge Antoine Décombaz gravé à son nom.

Rois du tir en 2017

300 m Programme Sport (armes de sport)

1er	Marie-Hélène Miauton	622.0 pts	médaille d'or
2e	Gaston Parisod	620.5 pts	médaille d'argent
3e	Pierre-André Haas	617.7 pts	médaille de bronze

300 m Programme AO (armes d'ordonnance)

1er	Jacques Dessemontet	604.6 pts	médaille d'or
2e	Blaise Buffet	593.5 pts	médaille d'argent
3e	Hugo Bucher	593.1 pts	médaille de bronze

25 m Pistolet

1er	François Verdan	777.6 pts	médaille d'or
2e	François Barrat	760.9 pts	médaille d'argent
3e	Roman Briand	726.8 pts	médaille de bronze

10 m Pistolet à air comprimé Juniors

1er	Maxim Hogan	685 pts
2e	Lucas Bustini	684 pts
3e	Justine Tauxe	677 pts

Avis concernant la sécurité au centre de tir sportif de Vernand

A la suite de divers entretiens avec l'Officier fédéral de tir de notre arrondissement, le personnel du stand et des responsables de sociétés de tir, le comité de l'USTL a décidé plusieurs mesures destinées à assurer la sécurité des tireurs et à éviter des incidents et des accidents. Ces mesures précisent et complètent le règlement du Centre de tir sportif de Vernand du 4 octobre 2012.

En résumé, les quatre mesures suivantes ont été approuvées lors de l'Assemblée des délégués de l'USTL du 24 février 2016.

1. Port des protections d'ouïe

Le port de coques est obligatoire lors des exercices fédéraux (exigence fédérale).

Lors de tirs sportifs, il faut porter des protections d'ouïe approuvées par la FST et l'USS Assurances.

S'il y a simultanément des exercices fédéraux et des tirs sportifs, le stand est séparé en deux parties et une signalisation est mise en place.

2. Contrôle du retrait des cartouches

Cette exigence est valable aussi bien pour les exercices fédéraux que pour les tirs sportifs.

Chaque société, chaque moniteur et chaque tireur veille à ce que le retrait des cartouches soit strictement appliqué.

Il faut immédiatement intervenir si l'on constate des comportements inappropriés.

3. Contrôle à l'entrée du stand

Lors d'exercices fédéraux, un moniteur agréé effectue le contrôle des armes à l'entrée du stand. Les autres contrôles (identité, documents de service, etc.) peuvent être effectués par une autre personne.

Lors de tirs ou de concours sportifs, le contrôle est laissé au choix des organisateurs.

4. Admission de nouveaux membres

Les sociétés de tir sont tenues de s'assurer que leurs nouveaux membres ont un niveau de formation suffisant (sécurité, maniement de l'arme, pratique du tir). Le cas échéant, une formation adéquate doit leur être proposée.

Une carte de légitimation est délivrée à chaque nouveau membre pour identification. Au verso de la carte, un responsable de la société de tir concernée certifiera que le porteur de la carte possède les connaissances requises pour pratiquer le tir en toute sécurité.

Lausanne, 24 février 2016

Le comité de l'USTL